

L'ESSENTIEL

RESSOURCES HUMAINES

INFORMATION RAPIDE DE LA CPR DU 7 MARS 2016

La commission paritaire régionale présidée par Geneviève Roy, vice-présidente de la CCI Paris Ile-de-France, s'est réunie le 7 mars. Les représentants du personnel de la CGT, ainsi que Thierry Gautherot, ont décidé de ne pas examiner les points qui avaient été portés à l'ordre du jour. La Présidente de la CPR a regretté que ceux-ci refusent de poursuivre le dialogue engagé depuis plusieurs mois, parallèlement aux travaux des groupes constitués pour préparer la déclinaison opérationnelle des chantiers de transformation.

Dans le souci de transparence de l'information qui anime la Direction générale, L'Essentiel RH présente l'état d'avancement des projets de structuration des filières d'enseignement et l'évolution de l'activité appui aux entreprises.

La création des trois filières d'enseignement a pour objectif d'offrir une meilleure visibilité à l'offre de formation, de favoriser les synergies et les passerelles entre les formations d'un même domaine et de faciliter la création de nouvelles marques fortes.

Les activités d'appui aux entreprises sont, quant à elles, amenées à évoluer vers une offre de services aux entreprises plus structurée.

1. Le déploiement des filières gastronomie-hôtellerie-tourisme (GHT), services à l'industrie et éco-activités

Une filière prometteuse : gastronomie-hôtellerie-tourisme (GHT)

La filière GHT a été lancée en septembre 2015 avec le rattachement des formations en restauration de TECOMAH à FERRANDI Paris. L'INHAC qui fait également partie de la filière, verra ses formations progressivement intégrées au sein d'un portefeuille cohérent.

Rationalisation du portefeuille éducatif et optimisation des surfaces contribueront à la réduction des charges de ce nouvel ensemble. La filiérification crée également une opportunité de développement, au travers du projet de création de formations liées à l'Hospitality management. Ces nouvelles formations à haute valeur ajoutée permettront à la Chambre :

- d'accroître ses ressources propres,
- de développer l'apprentissage.

Une nouvelle filière services à l'industrie pour répondre aux enjeux de l'industrie 4.0

Afin de proposer des formations plus attractives et de faciliter le placement des jeunes en apprentissage, la CCI Paris Ile-de-France souhaite faire évoluer l'offre de cette filière vers des formations aux métiers d'avenir de l'industrie et rationaliser la gestion de ses sites. Aujourd'hui, les formations industrielles concernent trois écoles – le CFI, l'IFA Delorozoy et l'IFA Chauvin – réparties sur cinq sites. Les formations industrielles sont suivies par 1 600 jeunes. Après lancement de la filière « services à l'industrie » en septembre 2017, la carte des formations du nouvel ensemble se présentera comme suit :

- Formations en « domotique » et « robotique » renforcées à Montigny-le-Bretonneux (IFA Delorozoy) pour permettre une élévation des niveaux dans des domaines de pointe ; ces développements s'accompagneront d'une optimisation de l'utilisation des locaux.
- Formations automobiles recentrées sur le site d'Orly, afin d'optimiser l'utilisation des surfaces et des moyens mis en place.
- Formations de la filière éco-activités sur le site de Gennevilliers qui pourrait accueillir de nouvelles formations développées en apprentissage.

Dans ce contexte, une solution de reprise du site et des formations de l'IFA Chauvin – qui doit faire l'objet d'une importante réhabilitation et supposerait donc un investissement conséquent – est recherchée. La Chambre est en relation avec plusieurs repreneurs potentiels qui disposent d'un projet de développement spécifique pour ce site.

Eco-activités : former les jeunes dont les entreprises ont besoin

La filière éco-activités sera créée en septembre 2016. Cette filière, à fort potentiel de développement, va s'organiser autour de six pôles : bâtiment ; valorisation des espaces naturels, paysagers et urbains ; travaux publics ; énergie ; connectivité ; fonctions support. Les formations seront réparties sur quatre sites :

- Le site d'Aubergenville de l'ITEDEC qui accueille près de 450 jeunes. Entièrement rénové et doté d'une plateforme fibre-optique, il pourrait accueillir à terme le double d'apprenants.
- Le site de TECOMAH à Jouy-en-Josas qui accueille 600 jeunes dans les métiers de l'aménagement et du « vert » (hors restauration) et des adultes en formation continue.
- Le site de Paris Gambetta du CFI, dont la rénovation arrive bientôt à son terme, va doubler sa capacité d'accueil et sera dédié à la filière Eco-Activités.
- Enfin, le site du CFI à Gennevilliers accueille 150 jeunes dans les métiers des ascenseurs et du bois. Il permet d'envisager un fort développement pour atteindre la capacité maximale de 450 jeunes.

2. Transformer les autres établissements d'enseignement

La rédaction des business plans a permis à chaque établissement d'enseignement de revoir son offre de formations et son organisation :

- adaptation aux évolutions des besoins des entreprises pour développer les métiers et les activités de demain,
- refonte du portefeuille pour ne conserver que les activités équilibrées en coûts complets,
- accroissement des ressources propres et maîtrise des charges,
- optimisation des locaux.

C'est ainsi, par exemple, que **Novancia Business School** a proposé l'optimisation de son service marketing-communication. À **Sup de V**, il est prévu d'abandonner les formations vente-commerce au niveau du Bac Pro. L'ajustement des moyens de l'établissement à la demande des entreprises pour les niveaux supérieurs (BTS et au-delà) est également à l'étude. À **ESCP Europe**, il est envisagé, dans le cadre de la restructuration de la Direction internationale, de réduire les coûts de fonctionnement. Une démarche similaire devrait être mise en œuvre au sein du département «*Master in management*».

3. Clarifier l'offre de services aux entreprises

Pour faire face à la concurrence et à la baisse drastique de la TFC (Taxe pour frais de chambre) les activités « Appui » et « International » doivent redéfinir leur offre de services aux entreprises et gagner en cohérence.

Les grands axes du projet de réorganisation

- **Renforcer la logique de services à rendre aux entreprises**, grâce à une offre mieux adaptée à leurs besoins et plus agile. Il serait ainsi proposé un socle commun de services plus resserré qu'aujourd'hui, de manière à ce qu'une entreprise soit traitée de la même façon, quelle que soit son implantation sur le territoire. La Chambre interviendrait aussi, en priorité, là où le secteur privé n'est pas présent ; en particulier vers les TPE et PME qui n'ont pas accès au marché du conseil.
- **Incarner la proximité auprès des entreprises et des territoires** en identifiant les besoins des entreprises et des territoires grâce aux contacts directs, dématérialisés et aux campagnes d'appels téléphoniques menées par le Centre de relations clients. Un meilleur ciblage des entreprises sera nécessaire pour leur apporter des réponses adéquates directement au travers du socle commun mis en place dans les CCID, mais également rendues au niveau régional, voire réalisées par une autre structure disposant d'une expertise non présente à la CCI Paris Ile-de-France. S'agissant des territoires, des partenariats seront systématiquement recherchés avec des collectivités et des établissements publics pour pouvoir, par exemple, conclure des accords permettant notamment des co-financements.
- **Garantir l'équité au sein du réseau**. Il s'agit de concilier la garantie d'un standard consulaire en matière de services rendus, tout en prenant en considération la diversité des territoires, en tenant compte des caractéristiques du tissu économique local.

- **Développer une expertise dédiée aux cofinancements**, avec une compétence de portage de dossiers en CCID et un rôle de veille, d'expertise et de coordination des projets au niveau régional (DGA-DGD).

L'application de ces principes impliquerait à la fois les deux DGA actuelles – DGA AE et DGA AIE – et les six CCID.

Le niveau régional, dont les structures seraient fusionnées, assurerait un rôle d'orientation, d'animation et de coordination. Cette nouvelle DGA pourrait mieux épauler les CCID et assurer une mise en réseau et une coordination plus efficace. Des synergies seraient ainsi créées entre les activités d'aide au développement de l'entreprise, en France comme à l'international.

Les CCID, optimisées dans leur organisation, évolueraient dans leur rôle d'interlocuteur privilégié des entreprises de leur territoire. Ainsi, l'organisation serait structurée et homogénéisée pour l'ensemble des CCID, autour de deux activités principales : l'une institutionnelle et partenariale, l'autre comprenant les services répondant aux besoins des entreprises.

Cette réorganisation vise à renforcer la légitimité territoriale et d'expertise de la mission appui aux entreprises, avec des moyens recentrés.

L'ensemble de ces thèmes sera à nouveau présenté à la prochaine réunion de la CPR, prévue le mercredi 23 mars 2016.